



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Session ordinaire – Séance du 6 avril 2023**

**Délibération n° 2023-023**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022– BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A**  
**DOMICILE (M22)- APPROBATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 11**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Ghislaine BOUVIER, Hélène MAZEIRAUD-PERON

**EXCUSÉS : 4**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE, Émilie MARCHÈS (pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ghislaine BOUVIER**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il est proposé de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

**④ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice : .....	Excédent :	
	Déficit :	- 40 053,10 €
Résultat reporté de l'exercice N-2 (ligne 002 du CA).....	Excédent :	34 948 €
	Déficit :	
<b>Résultat de clôture à affecter :</b> .....	<b>Déficit :</b>	<b>- 5 105,10 €</b>

**④ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : .....	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne R001 du CA)	Excédent :	7 499,80 €
	Déficit :	
<b>Résultat cumulé</b> .....		<b>7 499,80 €</b>

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : ...Néant  
Recettes d'investissement restant à réaliser : .....Néant  
Soldes des restes à réaliser : .....Néant

Besoin réel de financement cumulé.....Néant

**Excédent (+) réel de financement (R001)..... 7 499,80 €**

#### ④Affectation du résultat de la section de fonctionnement

**▪Résultat excédentaire**

- en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)...Néant  
- en dotation complémentaire ..... Néant  
(recette budgétaire au compte R1068)

Sous-Total (R1068)

0 €

**- en excédent reporté à la section de fonctionnement**

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+2..... Néant

TOTAL

0 €

**▪Résultat déficitaire en report au compte débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté

A la section de fonctionnement D002)..... - 5 105,10 €

#### ④Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
- 5 105,10 €			7 499,80 €

Ce déficit de - 5 105,10 € sera reporté sur l'exercice 2023 à l'occasion d'une décision modificative.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 6 avril 2023

**Ghislaine BOUVIER**

Secrétaire de séance



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**

Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



*Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*